




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-946**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1207293-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET D'ARROSAGE
INTEGRE - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction de la Commande Publique

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET D'ARROSAGE INTEGRE - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville s'est lancée dans une démarche d'envergure de végétalisation de son tissu urbain (centre-ville, entrées de Ville, de villages....) ainsi que de l'ensemble des groupes scolaires.

Il est prévu de traiter, notamment, 15 cours d'écoles par an (en 2021, 13 cours d'écoles ont déjà été traitées dans le cadre du marché actuel, soit 7 000 m² de surfaces végétalisées)

L'accord-cadre relatif à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers et d'installation de réseaux d'arrosage intégrés se terminant le 31 décembre 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée le 29 septembre 2021, avec pour date limite de remise des offres le 3 novembre 2021.

I - Principales caractéristiques du contrat

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire non alloti au motif que les prestations de plantation et d'irrigation ne peuvent techniquement être distinctes.

De même, un allotissement géographique aurait risqué de rendre peu attractif l'accord-cadre dans la mesure où les projets de végétalisation ne sont pas répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire communal.

Le marché est prévu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit tacitement pour 3 périodes de reconduction de 1 an.

Cet accord-cadre est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 1 500 000 € HT au regard des travaux paysagers et de plantations importants à envisager.

II - Déroulement de la procédure

Un avis de consultation a été publié sur les supports de publicité suivants :

- Profil-acheteur AWS et site internet Ville
- BOAMP (annonce diffusée le 1/10/2021)
- JOUE (annonce diffusée le 4/10/2021)

A l'issue de la consultation 9 candidats ont remis une offre dans les délais impartis.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique, comprenant un sous critère de performance environnementale, sur 50 points,
- Prix sur 50 points.

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 7 décembre 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société ID VERDE, sur la base d'un montant estimatif annuel de 801 648 € HT, soit 961 978.32 € TTC.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer l'accord-cadre relatif aux travaux d'aménagements paysagers et d'installation de réseaux d'arrosage intégrés et tous les documents s'y rapportant, ainsi que ses éventuels avenants.

DL.2021-946 - ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET D'ARROSAGE INTEGRE - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»